

ACCOMPAGNER
—
DÉFENDRE
—
PROMOUVOIR

la profession
d'avocat

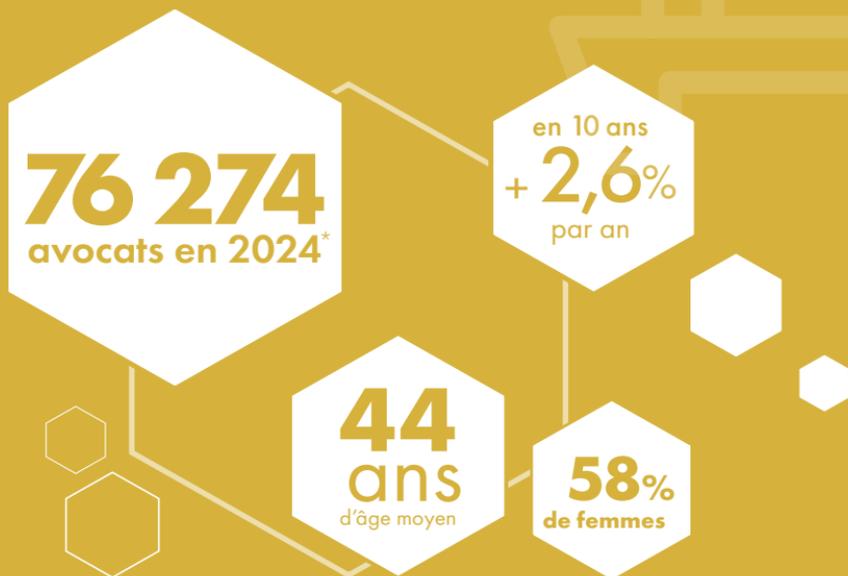


CONSEIL NATIONAL
DES BARREAUX

LES AVOCATS

Mandatature 2024-2026

LA PROFESSION D'AVOCAT EN CHIFFRES



**Une profession au cœur
de l'économie française et de la société
dont l'activité est répartie entre :**

48%

en direction des acteurs
institutionnels et
des entreprises

50%

au bénéfice
des justiciables

2%

au bénéfice
des collectivités
territoriales



Chères consœurs,
chers confrères,

Accompagner, défendre,
promouvoir la profession d'avocat,
sont les trois grandes missions
qui occupent tout au long de l'année
les élus du Conseil national
des barreaux (CNB).

Au sein de cette institution nationale,
représentant la profession dans toute
sa diversité et sa richesse,
80 élus et près de 100 salariés
œuvrent de concert pour donner
force et unité à la voix
des avocats de France.

Nous travaillons avec les pouvoirs
publics, nous collaborons avec
les autres professionnels du droit,
nous développons un solide réseau
international, avec toujours deux
grands objectifs : défendre
les confrères et protéger les principes
de l'État de droit.

Depuis le 1^{er} janvier 2024,
forte de votre confiance,
j'ai l'honneur de présider le CNB.
Soyez assurés que je consacrerai
les trois années de mon mandat
à poursuivre les engagements
qui sont les nôtres et à faire vivre
le débat.

J'aurai également la joie
de venir à votre rencontre,
dans votre territoire, pour toujours
rapprocher les avocats de leur
institution nationale, pour toujours
mieux vous représenter.

À bientôt !

Julie COUTURIER

Présidente du
Conseil national
des barreaux

NOTRE ADN : REPRÉSENTER L'ENSEMBLE DES AVOCATS DE FRANCE

Le Conseil national des barreaux (CNB) est un établissement d'utilité publique créé par la loi n°90-1259 du 31 décembre 1990. À ce titre, le CNB remplit des missions légales spécifiques.

ORGANISER

la formation professionnelle initiale
et continue des avocats

REPRÉSENTER

la profession auprès
des pouvoirs publics :
le CNB est un acteur d'influence
auprès d'eux

UNIFIER

et faire évoluer les règles
et usages de la profession d'avocat

SES MISSIONS LÉGALES

ASSURER

la communication électronique
avec les juridictions

PUBLIER

l'annuaire national des avocats
actualisé et mis en ligne
sur cnb.avocat.fr

DÉCIDER

de l'admission des avocats étrangers
dans l'un des barreaux français



NOTRE ACTION

EN FRANCE

ET À L'INTERNATIONAL

Le CNB a pour mission de représenter la profession, notamment auprès de l'ensemble des pouvoirs publics, et d'assurer son rayonnement à l'international.



Un acteur national d'influence

Interlocuteur des pouvoirs publics pour les questions juridiques et judiciaires, l'institution agit afin de défendre les intérêts de la profession, ainsi que les droits des justiciables et des citoyens.

Au cœur des grands enjeux européens et internationaux

En coopération avec de nombreuses organisations, le CNB représente le Barreau français et ses valeurs à l'étranger. Il défend les intérêts de la profession sur le plan international et est également chargé de promouvoir l'implantation des cabinets français à l'étranger.



+ de
150
actions
d'influence

de la profession d'avocat déclarées auprès de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) en 2023.

NOTRE ORGANISATION REPRÉSENTATIVE

Le Bureau Mandature 2024-2026



Présidente
Julie COUTURIER



Vice-Président élu
Manuel FURET



Vice-Présidente élue
Hélène LAUDIC-BARON



Vice-Président de droit (2024-2025)
Jean-Raphaël FERNANDEZ



Vice-Président de droit (2024-2025)
Pierre HOFFMAN



Trésorier
Jean-Marie CHABAUD



Secrétaire
Frédéric NAQUET



Membre
Estellia ARAEZ



Membre
Vincent MAUREL



Membre
Élodie MULON



Membre
Sonia OULED-CHEIKH

Le Conseil national des barreaux est composé d'avocats élus au suffrage direct par deux collèges : ordinal (bâtonniers et membres des conseils de l'ordre en exercice) et général (avocats inscrits au tableau et avocats honoraires). Chaque collège élit la moitié des membres du CNB, assurant une représentation équilibrée de la profession.

En novembre 2023, les élections ont eu lieu pour la première fois par voie électronique.

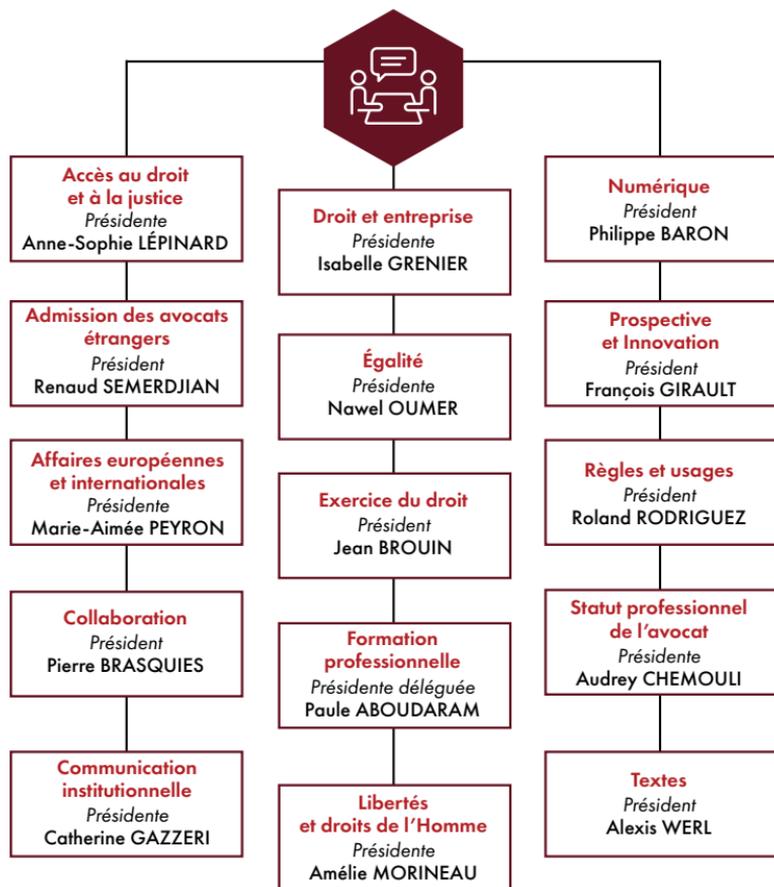
L'assemblée générale se réunit tous les mois au siège du CNB à Paris.

- 80 membres élus pour 3 ans
- 2 membres de droit : le bâtonnier du Barreau de Paris et le président de la Conférence des bâtonniers en exercice
- 48 avocat(e)s élu(e)s en région
- 32 avocat(e)s élu(e)s à Paris
- 100% paritaire

15 COMMISSIONS PERMANENTES



Les commissions permanentes sont chargées d'étudier les sujets relevant de leurs compétences et de soumettre leurs travaux à l'assemblée générale.



6 GROUPES DE TRAVAIL

Les groupes de travail répondent à des problématiques spécifiques et à des grands enjeux sociétaux et professionnels.

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT)

Responsables

Anne-Marie MENDIBOURE et David LEVY

Droit des enfants

Responsable

Arnaud DE SAINT REMY



Droit de l'environnement

Responsable

Laurence ROQUES



Protection sociale

Responsable

Joël GRANGÉ



Secret professionnel et perquisitions

Responsable

Vincent NIORE



Modes alternatifs de règlement des différends (MARD)

Responsable

Laurence JOLY



Observatoire national de la profession d'avocat

Présidente

Carole BUFFON-SPITZ

Il réalise des études économiques et statistiques sur tout le territoire afin de mieux connaître l'environnement de la profession. Des données essentielles pour l'accompagner dans un monde en constante mutation.

Le Centre de recherche et d'études des avocats (CREA)

Présidente

Benjamine FIEDLER

Le CREA observe les grandes transformations du secteur du droit. Il adopte une approche analytique qui lui permet d'élaborer et de promouvoir des projets normatifs et ainsi permettre à la profession de relever les défis de demain.

LE CNB AU SERVICE DE LA PROFESSION D'AVOCAT

Le CNB met à la disposition des avocats **de nombreux contenus et services d'information et de documentation** adaptés afin de répondre à leurs besoins. De plus, il assure la mise à jour d'un annuaire national de tous les avocats en exercice.

 **Sur un site dédié : encyclopedie.avocat.fr**

 **Des ressources documentaires actualisées**, aussi bien pratiques qu'institutionnelles.

 **Rapports** et travaux du CNB, **résolutions** votées en assemblées générales, **communiqués de presse**, etc.

 **Modèles** et documents-types, **guides pratiques**, avis déontologiques...

 **Des actualités régulières et diversifiées**

 L'envoi de **newsletters** thématiques ou plus générales (*newsletter événementielle, 100% pratique, Brèves du CNB, Flash Info...*).

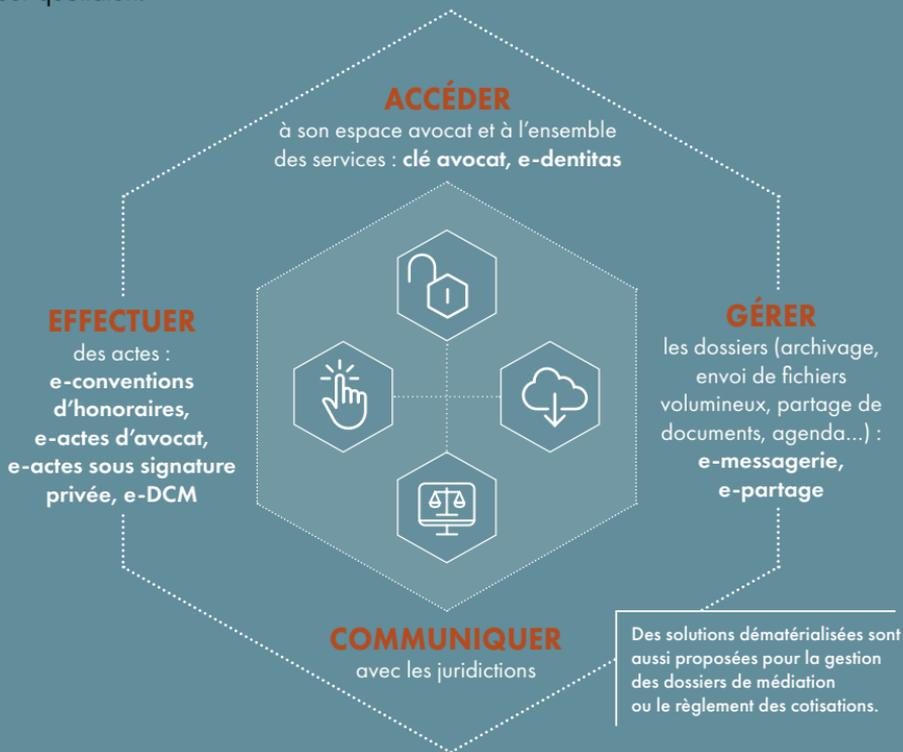
 Des publications sur les **réseaux sociaux** de l'institution.

 Le site de l'institution **cnb.avocat.fr** où l'on retrouve aussi l'agenda des événements, les actualités du CNB, ainsi que l'accès à tous les outils numériques utiles à la profession d'avocat.

 **Pour la médiation**, le Centre national de médiation des avocats : cnma.avocat.fr

LE CNB **AU SERVICE** DE LA PROFESSION D'AVOCAT

L'institution **accompagne** les avocats dans **l'exercice de leur métier**.
Elle a conçu et développé des outils numériques spécifiques destinés à simplifier leur quotidien.



Avocat.fr, la legaltech de la profession



Dans son objectif constant de promotion de la profession d'avocat auprès du grand public, le CNB a créé **avocat.fr**, la plateforme sécurisée de mise en relation entre les avocats et les justiciables.

LE CNB CHARGÉ DE LA FORMATION D'AVOCAT

Le CNB gère et organise dans son intégralité la formation professionnelle des avocats, qu'elle soit **initiale ou continue**.

- Définition **des principes d'organisation** et des programmes de formation
- Coordination des **centres régionaux de formation professionnelle** des avocats (CRFPA)
- Répartition des **contributions** (professionnelle et État) entre les centres
- Modalités et conditions d'obtention **des mentions de spécialisation**

À savoir

Le CNB propose des formations en e-learning et des webinaires spécifiquement dédiés à la formation professionnelle : les Bilans collectifs de compétences.

Pour en savoir plus : www.formations.avocat.fr



LE CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX EST À VOTRE ÉCOUTE

Par téléphone au **01 53 30 85 60**
de 8 h 30 à 19 h 00

Par courrier électronique :
cnb@cnb.avocat.fr

Sur les réseaux sociaux



Au siège
180 boulevard Haussmann 75008 Paris

Mai 2024. Conseil national des barreaux.

Création graphique : Marion Lafuste

Iconographie : Alexandra Lebon, Loïc Cerou

Ce document a été imprimé sur papier PEFC par une entreprise adaptée,
composée en majorité de personnes en situation de handicap, Handiprint.